

Qualité des informations

La BPE fait chaque année l'objet d'une enquête qualité. Cette enquête est effectuée dans les communes comptant de 400 à moins de 10 000 habitants concernées par la campagne de recensement de la population et porte sur une quinzaine de types d'équipement. Elle permet de repérer les éventuels excédents ou déficits de la BPE.

Les équipements en excédent sont les équipements présents dans la BPE et déclarés inexistant à la date de référence par la commune lors de l'enquête en mairie.

Les équipements en déficit sont les équipements absents de la BPE et signalés existants à la date de référence par la commune.

Les principaux résultats de l'enquête BPE 2019 sont présentés ci-dessous.

– Excédent d'équipements dans la BPE2019

Code Typequ	Libellé	Nombre	%	Total équipements enquêtés
A100	Centre des finances publiques	30	9,5	315
A104	Gendarmerie	3	0,6	539
A302	Contrôle technique automobile	30	3,9	767
A401	Maçon	393	14,2	2 755
A402	Plâtrier peintre	315	13,5	2 328
A504	Restaurant, restauration rapide	416	17,8	2 339
A505	Agence immobilière	268	15,8	1 692
D231	Sage-femme	20	3,7	546
D233	Masseur kinésithérapeute	73	4,9	1 478
E100	Gare de voyageurs	5	1,3	381
F107	Athlétisme	7	1,6	436
F121	Salle multi-sports	15	0,9	1 648
F307	Bibliothèque	58	2,4	2 416
G101	Agence de voyage	51	12,3	413
G102	Hôtel	14	2,1	673
Ensemble		1 698	9,1	18 726

Lecture : lors de l'enquête ayant pour référence le 1^{er} janvier 2019, la présence sur le terrain de 30 des 315 centres des finances publiques présents dans la BPE et faisant partie du champ de l'enquête, n'a pas été confirmée par la personne ayant répondu au questionnaire, membre du personnel communal. Le taux d'excédent est ainsi estimé à 9,5 %.

En 2019 dans la BPE, le taux global d'excédent des équipements enquêtés est de 9,1 %. Ce taux varie fortement selon le type d'équipement. Il est supérieur à 10 % pour le tiers d'entre eux.

ela s'explique d'une part par le fait que les équipements concernés sont issus du fichier SIRENE dans lequel le taux de faux actifs (établissements fermés mais non radiés de SIRENE) est assez important. C'est le cas notamment des restaurants-restauration rapide, des agences immobilières, des artisans du bâtiment.

D'autre part, ces secteurs d'activité présentent un turn-over élevé, ce qui complique le suivi de leur démographie.

Enfin, le taux de micro-entrepreneurs y est marqué, ce qui rend plus complexe leur identification. En effet, ces derniers n'ont pas forcément une réputation bien assise et peuvent ne pas être connus de la personne en mairie répondant à l'enquête.

Le type d'équipement «**Restaurant-restauration rapide**» présente un taux d'excédent de 17,8 % qui illustre les remarques sur les faux actifs de la source SIRENE, notamment sur la présence de faux actifs.

Si la partie restaurant ne pose pas de problème particulier d'identification aux communes, la partie restauration rapide avec notamment les baraques à frites, les food-trucks et les sandwicheries est plus délicate à repérer. En effet, ces activités sont souvent déclarées en nom propre à l'adresse de domicile de la personne. Régulièrement, les correspondants communaux ont noté « inconnu » sur le questionnaire ou n'ont donné aucune indication, ce qui a entraîné de nombreux contrôles en bureau qui n'ont pas souvent permis d'infirmier leur présence sur la commune.

Le taux d'excédent des **agences immobilières** est de 15,8 % avec, comme pour l'équipement précédent, beaucoup de faux actifs.

Les communes ont eu des difficultés de reconnaissance car si la plupart des agents immobiliers sont encore organisés sous forme d'agences immobilières avec pignon sur rue, les mandataires immobiliers sont en pleine croissance et beaucoup moins visibles. Bien qu'ils soient mandatés par une agence immobilière ou par une autre organisation, ils sont indépendants avec un statut de micro-entrepreneur et travaillent en principe à domicile. De plus, les communes les ont déclarés en autre activité pour 5 % d'entre eux, ce qui n'est pas négligeable, cependant, impossible de dire s'il y a eu confusion car elles n'ont précisé cette autre activité dans aucun questionnaire.

Les artisans, présentent également un fort taux d'excédent (14,2 % pour les **maçons** et 13,5 % pour les **plâtriers peintres**), dû en grande partie aux faux actifs.

Beaucoup de micro-entreprises qui n'ont bien souvent ni emplacement, ni plaque travaillent essentiellement à domicile et sont quelquefois méconnues des communes. Par ailleurs, pour les artisans, c'est l'activité principale qui est déclarée, or il est également possible qu'ils soient multi-actifs et que les communes les connaissent avec une activité différente : 2 % ont été déclarés en autre activité, sans aucune autre précision.

Les **agences de voyage** affichent un taux d'excédent de 12,3 %, en partie attribuable aux faux actifs de SIRENE mais également à l'existence dans SIRENE d'activités attribuées à tort aux agences de voyage comme, par exemple des centres d'hébergement d'activités de pleine nature, des associations de tourisme culturel et de loisirs situées dans les mairies ou encore des offices de tourisme.

– Déficit d'équipements dans la BPE2019

Code Typequ	Libellé	Nombre	%	Total équipements enquêtés
A100	Centre des finances publiques	0	0	315
A104	Gendarmerie	14	2,6	539
A302	Contrôle technique automobile	5	0,7	767
A401	Maçon	59	2,1	2 755
A402	Plâtrier peintre	29	1,2	2 328
A504	Restaurant, restauration rapide	117	5	2 339
A505	Agence immobilière	33	2	1 692
D231	Sage-femme	10	1,8	546
D233	Masseur kinésithérapeute	39	2,6	1 478
E100	Gare de voyageurs	0	0	381
F107	Athlétisme	17	3,9	436
F121	Salle multi-sports	144	8,7	1 648
F307	Bibliothèque	121	5	2 416
G101	Agence de voyage	12	2,9	413
G102	Hôtel	42	6,2	673
Ensemble		642	3,4	18 726

Lecture : lors de l'enquête ayant pour référence le 1^{er} janvier 2019, la présence dans les communes concernées par l'enquête de 14 gendarmeries, en plus des 539 présentes dans la BPE, a été confirmée par la personne ayant répondu au questionnaire, membre du personnel communal. Le taux de déficit est donc de l'ordre de 2,6 %.

En 2019, le taux global de déficit est de 3,4 %. Cinq types d'équipement ont un taux de déficit un peu plus élevé.

C'est le cas des **salles multi-sports** qui présentent un taux de déficit de 8,7 %. Des contrôles sur les équipements ajoutés par les communes ont parfois permis de confirmer la présence d'un gymnase. Néanmoins, une divergence de concept n'est pas à exclure. En effet, des confusions avec une salle des fêtes ou une salle polyvalente réservant des créneaux à la pratique sportive ont été constatées.

Concernant les **hôtels**, 6,2 % sont absents de la BPE. Cependant, il n'a pas toujours été possible de confirmer que les ajouts des communes correspondaient à la définition, à savoir des hôtels classés et hôtels de tourisme non classés de 5 chambres ou plus. Donc, dans la plupart des cas, les propositions ont été approuvées.

Les **bibliothèques** ont intégré la BPE en 2019. Leur taux de déficit est de 5 %. Le champ de cet équipement est assez large puisqu'il inclut tous les points d'accès au livre (médiathèque, bibliothèque, point lecture, dépôt lecture...) relevant des collectivités territoriales : bibliothèques publiques de statut départemental, municipal, intercommunal et municipal classé (central ou annexe). Ce qui a conduit à valider la quasi-totalité des équipements ajoutés par les communes.

Les **restaurants**, dont le taux d'excédent est le plus important, affichent également un taux de déficit de 5 %. Ce qui peut en partie s'expliquer par le fait que l'équipement ne comprend pas les hôtels-restaurants classés avec les hôtels seuls. Or, les répondants n'ont probablement pas toujours consulté les définitions fournies dans la documentation. Ils ont ainsi pu mentionner à tort ces établissements. Par ailleurs, lorsque cette activité est exercée en annexe de celle d'hôtel, elle ne figure pas dans la BPE.